Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
13 juin 2017
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Quarante-cinquième session
Vienne, 27-29 juin 2017
Point 4 de l'ordre du jour
Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-troisième session (16-18 mai 2017)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1-9	2
I.	Questions d'organisation et de procédure	10	3
II.	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016 (point 4)	11-12	3
III.	Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5); Programme et budgets 2018-2019 (point 6); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 7); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 8)	13-21	4
IV.	Rapport annuel du Directeur général pour 2016 (point 3)	22-23	7
V.	Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme (point 9)	24-25	7
VI.	Mobilisation de ressources financières (point 10)	26-27	8
VII.	Stratégie générale de gestion des risques (point 11)	28-29	8
VIII.	Nomination d'un commissaire aux comptes (point 12)	30-31	8
IX.	Date de la trente-quatrième session (point 13)	32-33	8
X.	Adoption du rapport (point 14) et clôture de la trente-troisième session	34-35	8
Annexe			
	Liste des documents présentés à la trente-troisième session		9

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.17-04190 (F)

Merci de recycler

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-troisième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 16 au 18 mai 2017. Sur les 27 membres du Comité, les 24 suivants ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Chine, Costa Rica, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Mexique, Pologne, République de Corée, Soudan, Suisse, Thaïlande et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 45 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Croatie, Égypte, Équateur, Hongrie, Irlande, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tchéquie, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

3. Aucun organisme des Nations Unies n'était représenté.

4. Les organisations suivantes étaient représentées:

Centre international de promotion des entreprises, Ligue des États arabes, Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) et Union européenne (UE).

5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. H. Kyröläinen (Finlande) au poste de président; S. E. M. M. H. H. Zaroug (Soudan), S. E. M. S. Saicheua (Thaïlande) et M^me^ V. Khutorskaya (Fédération de Russie) aux postes de vice-président; et M^me^ S. M. Smith De Castro (Cuba) au poste de rapporteur.

6. L'ordre du jour de la trente-troisième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.33/1. Après son adoption, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.

7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-cinquième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2017/2	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016	3
2017/3	Situation financière de l'ONUDI	4
2017/4	Programme et budgets 2018-2019	4
2017/5	Barème des quotes-parts, 2018-2019	6
2017/6	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019	6
2017/7	Rapport annuel	7
2017/8	Mobilisation de ressources financières	8

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 16 mai, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2017/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trente-troisième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. M. H. H. Zaroug (Soudan) de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016 (point 4)

12. Le 16 mai, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2016 (PBC.33/3 et CRP.3).

13. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes pour 2016, présenté par le Président (PBC.33/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/2 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, publié sous la cote IDB.45/3-PBC.33/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et du *Rapport annuel 2016 de l'ONUDI* (IDB.45/2-PBC.33/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2016;

b) Prend également note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour son précieux concours, ainsi que pour ses conclusions et recommandations;

d) Reconnaît l'importance de la contribution du Commissaire aux comptes à l'amélioration de la structure de gouvernance, de la gestion, des opérations et des résultats de l'ONUDI, grâce à ses recommandations, notamment dans son récent rapport (IDB.45/3-PBC.33/3);

e) Prend note des mesures prises par le Directeur général pour appliquer les recommandations des années précédentes;

f) Souscrit aux recommandations du Commissaire aux comptes et demande au Directeur général de continuer de les appliquer et de lui faire rapport sur ce point à sa quarante-sixième session."

III. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5); Programme et budgets, 2018-2019 (point 6); Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 7); Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 8)

14. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5, 6, 7 et 8.

A. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)

15. Le 16 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.33/4) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.33/CRP.4).

16. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.33/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/3 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.45/4-PBC.33/4;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) Crée, sans incidences financières, un groupe de travail informel chargé de traiter les questions de l'Organisation relevant du Comité des programmes et des budgets, qui se réunira à l'initiative de la présidence du Conseil du développement industriel et fera rapport au Comité des programmes et des budgets à sa trente-quatrième session."

B. Programme et budgets 2018-2019 (point 6)

17. Le 16 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets, 2018-2019 (PBC.33/5).

18. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le programme et les budgets 2018-2019, présenté par le Président (PBC.33/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/4 Programme et budgets, 2018-2019

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note des propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour l'exercice biennal 2018-2019, figurant dans le document IDB.45/5-PBC.33/5;

b) A noté que, dans le projet de programme et budgets, le Directeur général avait appliqué la décision IDB.39/Dec.7, laquelle prévoit que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation est réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres;

c) A recommandé au Conseil du développement industriel d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 139 203 543 euros, à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 136 702 043 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 2 501 500 euros;

d) A recommandé aussi au Conseil du développement industriel d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 36 152 400 euros aux fins du budget opérationnel de l'exercice biennal 2018-2019, qui seront financées à hauteur de 35 797 300 euros par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services et à hauteur de 355 100 euros par des recettes accessoires, conformément aux dispositions du règlement financier;

e) A recommandé en outre que le Conseil du développement industriel prie le Directeur général:

i) De continuer à contribuer au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, de lui rendre compte de la manière dont l'ONUDI a mis à profit ce système pour faire des économies, créer des synergies et réaliser des gains d'efficacité, et de veiller à ce que les principes de responsabilité et de transparence régissent l'utilisation des fonds versés par l'ONUDI au titre de sa contribution au système;

ii) De nommer, dans la limite des ressources existantes, un spécialiste des questions relatives à la problématique hommes-femmes chargé de veiller à l'application de la résolution GC.16/Res.3 de la Conférence générale et, en particulier, à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et à la représentation équilibrée des sexes dans les effectifs, le but étant de parvenir à la parité des sexes;

iii) D'allouer au Comité consultatif pour les questions d'audit un montant maximum de 86 200 euros et d'étudier les moyens de réduire les dépenses effectives, au cours du prochain exercice biennal.

f) A noté que le projet de programme et budgets retenait un taux moyen de 0,771 % pour les augmentations nettes des coûts par an et a rappelé que la recherche de gains de productivité et de l'efficacité devait être un souci permanent de la direction, et a donc prié le Secrétariat de faire rapport aux deux sessions suivantes du Comité des programmes et des budgets sur les nouvelles priorités et les nouveaux gains d'efficacité qui auraient été déterminés et/ou dégagés entre les sessions, l'objectif étant de compenser l'impact financier pour les États Membres de l'actualisation des coûts et des nouvelles propositions de dépenses dans le budget pour 2018-2019;

g) A noté que les "Ressources spéciales pour l'Afrique", conjuguées à des contributions volontaires, serviraient à promouvoir l'industrialisation en Afrique et permettraient à l'ONUDI de jouer le rôle de chef de file que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/293 relative à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

h) A prié le Directeur général de veiller à une répartition équitable des ressources entre les grands programmes, en prenant dûment en considération le grand programme C, pendant l'exécution du programme et des budgets pour 2018-2019.

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 7)

19. Le 16 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2018-2019 (PBC.33/6).

20. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le barème des quotes-parts 2018-2019, présenté par le Président (PBC.33/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/5 Barème des quotes-parts, 2018-2019

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.45/6-PBC.33/6;

b) Recommande à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2018-2019, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 70/245 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) Prie instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai;

d) Demande aux États Membres qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI."

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (point 8)

21. Le 16 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (PBC.33/7).

22. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019, présenté par le Président (PBC.33/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/6 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du document IDB.45/7-PBC.33/7;

b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour

l'exercice biennal 2016-2017, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions."

IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2016 (point 3)

23. Le 17 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2016* (PBC.33/2), ainsi qu'un résumé du Secrétariat sur le Forum de l'énergie de Vienne 2017 "Sustainable energy for the implementation of the SDGs and the Paris Agreement" (Une énergie durable pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris) (PBC.33/CRP.2).

24. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Rapport annuel de l'ONUDI 2016*, présenté par le Président (PBC.33/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/7 Rapport annuel

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Se félicite du travail accompli par le Secrétariat pour établir en temps voulu le Rapport annuel 2016 de l'ONUDI (PBC.33/2-IDB.45/2);

b) Note que le Rapport annuel a été bien amélioré, du fait qu'il est plus concis et plus synthétique et contient maintenant des données statistiques et des informations sur les résultats obtenus, grâce à l'incorporation du tableau de bord institutionnel fondé sur le Cadre intégré de résultats et de performance, de manière à renforcer la responsabilité de l'action de l'ONUDI et à accroître la visibilité de cette dernière, conformément à sa décision IDB.44/Dec.2, et demande au Secrétariat de poursuivre ses démarches à cet égard;

c) Note également les efforts que le Secrétariat déploie actuellement pour définir des indicateurs et fixer des objectifs dans le Cadre intégré de résultats et de performance (PBC.33/CRP.5), en consultation avec les États Membres, et l'invite à tenir les organes directeurs informés des progrès accomplis à cet égard;

d) Rappelle les résolutions GC.16/Res.1 et GC.16/Res.2 et encourage le Directeur général à continuer de faire rapport, dans le Rapport annuel, sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme et sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi qu'à son mécanisme d'examen et de suivi."

V. Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme (point 9)

25. Le 17 mai, le Comité a examiné une proposition du Directeur général concernant le Cadre actualisé de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021 (PBC.33/8), un rapport du Directeur général sur le plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019 (PBC.33/8/Add.1), et une note du Secrétariat sur la version actualisée du Cadre intégré de résultats et de performance (PBC.33/CRP.5).

26. Le 18 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

VI. Mobilisation de ressources financières (point 10)

27. Le 17 mai, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2016 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.33/CRP.6).

28. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.33/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/8 Mobilisation de ressources financières

Le Comité des programmes et des budgets a pris note du projet de décision présenté par la Fédération de Russie et a recommandé au Conseil du développement industriel de l'examiner au cours de sa quarante-cinquième session.

VII. Stratégie générale de gestion des risques (point 11)

29. Le 17 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la stratégie générale de gestion des risques (PBC.33/9).

30. Le 18 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 11.

VIII. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 12)

31. Le 18 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général (PBC.33/10 et PBC.33/10/Add.1) et une note du Secrétariat (PBC.33/CRP.7) sur les candidats au poste de commissaire aux comptes.

32. Le 18 mai, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 12.

IX. Date de la trente-quatrième session (point 13)

33. Le 18 mai, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.33/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2017 et 2018.

34. Le 18 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-quatrième session, présenté par le Président (PBC.33/L.9), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2017/9 Date de la trente-quatrième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-quatrième session les 19 et 20 juin 2018.

X. Adoption du rapport (point 14) et clôture de la trente-troisième session

35. Le 18 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-troisième session (PBC.33/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

36. Le Comité a clos sa trente-troisième session à 19 heures, le 18 mai 2017.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-troisième session

Cote	*Point de l'ordre du jour*	*Intitulé*
PBC.33/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.33/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.33/2	3	*Rapport annuel de l'ONUDI 2016 (y compris le rapport sur l'exécution du programme)*
PBC.33/3	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
PBC.33/4	5	Situation financière de l'ONUDI – Rapport du Directeur général
PBC.33/5	6	Programme et budgets 2018-2019. Propositions du Directeur général
PBC.33/6	7	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2018-2019. Note du Secrétariat
PBC.33/7	8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019. Propositions du Directeur général
PBC.33/8	9	Cadre actualisé de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021. Propositions du Directeur général
PBC.33/8/Add.1	9	Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019. Additif aux propositions du Directeur général
PBC.33/9	11	Stratégie générale de gestion des risques. Rapport du Directeur général
PBC.33/10	12	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.33/10/Add.1	12	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.33/11	-	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.33/CRP.1	2	List of documents
PBC.33/CRP.2	3	The Vienna Energy Forum 2017 "Sustainable energy for the implementation of the SDGs and the Paris Agreement". Summary submitted by the Secretariat
PBC.33/CRP.3	4	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2016 (unaudited). Prepared by the Secretariat
PBC.33/CRP.4	5	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.33/CRP.5	9	Updated integrated results and performance framework. Note by the Secretariat
PBC.33/CRP.6	10	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2016
PBC.33/CRP.7	12	Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat